



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -  
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES AVEC L'INSTANT  
LUDIQUE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise à Labanque, du 16 septembre 2023 au 4 février 2024, l'exposition collective « A nos élans »,

Considérant qu'à cette occasion, il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination des familles et des enfants,

Considérant que la société « L'Instant ludique » réunit toutes les compétences pour animer à Labanque des séances de découverte de jeux de société à destination du public individuel et familial,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations intellectuelles avec la société « L'Instant ludique », S.A.R.L., dont le siège social est à Béthune (62400), 38 avenue Jean Jaurès, ayant pour objet l'animation de trois séances de jeux collectifs à destination du public individuel, le 21 octobre et le 2 décembre 2023 et le 13 janvier 2024 ainsi que la création d'un murder game qui sera présenté lors de 4 séances les 28 et 29 octobre 2023 à Labanque, pour un montant forfaitaire 3 250 euros TTC (trois mille deux cent cinquante euros) qui comprend l'animation, le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, et les frais de déplacement,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations intellectuelles avec la société « L'Instant ludique », S.A.R.L., dont le siège social est à Béthune (62400), 38 avenue Jean Jaurès, pour objet l'animation de trois séances de jeux collectif à destination du public individuel le 21 octobre 2023, le 2 décembre 2023 et le 13 janvier 2024 ainsi que la création d'un murder game qui sera présenté lors de 4 séances les 28 et 29 octobre 2023 à Labanque, pour un montant forfaitaire 3 250 euros TTC (trois mille deux cent cinquante euros) qui comprend l'animation, le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, et les frais de déplacement.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le **1 AOUT 2023**

Et de la publication le **1 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**